



Caen



ouest-france.fr du 12 juin 2024



Quotidien Ouest-France du 13 juin 2024



500 mots

# Étudiantes et malvoyantes, entre fatigue et stress

**Caenpus.** Audrey Villellas et Erica Ioan témoignent des difficultés qu'elles rencontrent lors du passage de leurs examens, et les refus d'aménagements avancés par les établissements.

## Témoignages

Audrey Villellas, étudiante en troisième année de lettres à l'université de Caen, et Erica Ioan, étudiante en deuxième année de prépa littéraire au lycée Malherbe, racontent les difficultés rencontrées lors du passage de leurs examens et concours en tant qu'étudiantes malvoyantes. Elles se voient notamment refuser des aménagements.

La situation n'est pas inédite, en témoigne une de leurs publications sur le sujet sur les réseaux sociaux. Elles alertent, en partageant des articles de presse en lien avec des situations d'autres étudiants en France : « **On pourrait se dire que l'école de la République ou même les écoles les plus réputées de France sont aptes à fournir des aménagements pour permettre à tous d'atteindre les plus hauts diplômes...** »

Elle saisit le tribunal administratif

Audrey regrette d'avoir découvert, lors des examens de fin de semestre, le jour même où elle devait composer, le refus de lui accorder l'aménagement demandé, malgré un premier retour positif. Concrètement, elle a besoin d'un sujet numérique pour pouvoir bien lire : « **L'avoir sur une feuille A3, cela ne suffit pas pour travailler confortablement** », *a fortiori* pour des études qui se basent sur des textes, dans le département littéraire de l'université caennaise (qui n'a pas répondu à nos sollicitations à l'heure où nous écrivons ces lignes).

Erica fait part de difficultés similaires. Pendant ses deux années de prépa au lycée Malherbe, elle a bénéficié de sujets agrandis lui permettant d'être sur un pied d'égalité avec les autres étudiants. Ce n'est pas la taille des textes qui sont ici en cause, alors qu'elle passe les concours auxquels la prépare justement son établissement. Mais le refus d'aménagement de tiers-temps qu'elle a essuyé alors qu'elle souhaite rejoindre les grandes écoles. « **Si mon dossier médical avait été incomplet, pourquoi m'accorder le sujet agrandi ?** » s'interroge-t-elle.

D'une voix, Audrey et Erica dénoncent « **un manque de considération** » et souhaiteraient « **de réelles explications** », ainsi que davantage « **de transparence sur les aménagements possibles ou non** ». La fac partage, sur son site web, des aménagements possibles (« **temps de composition majoré, assistance d'un secrétaire, utilisation d'un ordinateur...** »). Encore faut-il qu'ils soient synthétisés dans un avis favorable.

En attendant, Audrey explique se concentrer « **plus sur mes problèmes que sur l'épreuve elle-même.** » Et d'ajouter : « **La fatigue s'ajoute au stress engrangé et le sentiment d'être invisibilisée pèse beaucoup.** »

L'incompréhension est d'autant plus présente, en fin de semestre ou face aux sujets des concours pour les étudiants et étudiantes concernés, que l'habitude de composer sur ordinateur est là et que « **les profs sont compréhensifs** » le reste de l'année. « **J'ai formulé un recours gracieux, qui m'a été refusé** », indique Audrey, informant aussi « **avoir saisi le tribunal administratif pour demander l'annulation de cette décision** ».



Erica Ioan et Audrey Villellas, étudiantes malvoyantes à Caen, souhaitent témoigner de leur combat auprès des établissements pour avoir des aménagements lors des examens. Ouest-France